

DECISION N° 237-2024

Portant validation du devis de la société ACIDU pour une prestation l'ours en plus dans le cadre de Bernay Scintille

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société ACIDU pour une prestation l'ours en plus dans le cadre de Bernay Scintille

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société ACIDU pour une prestation l'ours en plus dans le cadre de Bernay Scintille pour un montant 2 558.10 € HT

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 25/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

